Economie et citoyenneté

La souveraineté et les relocalisations

Un plan pour saisie de la correction est disponible sous E-Campus.

Objectifs

- Situer la notion de souveraineté (industrielle) et ses tenants et aboutissements.
- La relier aux phénomènes sanitaires et économiques récents.
- En déterminer les opportunités mais également les contraintes.

1. Comprendre la notion de souveraineté

A partir de ce texte, résumé de l'introduction du colloque *Industrie, Développement et Souveraineté* (juin 2023) de l'*IGPDE* (Institut pour la Gestion Publique et du Développement Économique) vous répondrez aux questions qui suivront...

Depuis les années 1980, une série de travaux ont interrogé les interactions des acteurs de l'économie et des institutions, en soulignant ce que Jean-Pierre Hirsch a appelé « les deux rêves du commerce », soit un tiraillement permanent entre besoin de liberté et besoin de protection. Ces travaux ont aussi montré toutes les difficultés des acteurs de l'économie, pour s'adapter, après la Révolution, aux nouvelles règles de l'individualisme libéral.

Dans le prolongement de ces travaux, nous voudrions revenir sur le problème de la conservation des savoirfaire techniques rares dans la première moitié du XIXe siècle, qui voit s'affronter les demandes « protectionnistes » des marchands et des fabricants aux principes juridiques libéraux du bureau des Arts et Manufactures et des tribunaux.

La conservation de ces savoir-faire techniques rares demeure, alors, pour les différentes fabriques françaises une préoccupation essentielle.

Marchands et fabricants, notamment des secteurs textiles, s'inquiètent des « embauchages » de leurs ouvriers par des fabriques étrangères concurrentes.

Certes les administrations préfectorales et municipales, ainsi que le bureau des Arts et Manufactures, partagent leurs inquiétudes, au nom de l'équilibre de la balance du commerce, et mettent en place une surveillance serrée des entreprises d'embauchage. Mais la législation post-révolutionnaire reposant sur la liberté du travail et la liberté de circulation donne peu de possibilités d'intervention aux administrations et aux tribunaux

Les articles 417 et 418 du Code pénal n'apparaissent pas du tout adéquats pour garantir la conservation, par les parties prenantes, des « fabriques collectives » de savoir-faire techniques propres à celles-ci.

Nous montrerons l'inadaptation de cette législation et de son interprétation par les tribunaux aux modalités d'innovations et de circulation des savoir-faire au sein de ces fabriques collectives au moyen d'une étude de cas de la fabrique lyonnaise. Celle-ci fait face au cours des années 1820 à des tentatives nombreuses d'appropriation de savoir-faire mis au point à Lyon, en particulier par les fabriques de soieries londoniennes. La chambre de commerce de Lyon exige alors des mesures de protection que le bureau des Arts et Manufactures comme les tribunaux lui refusent.

- 1. Expliquez en 5 lignes, au travers de cet exemple, certes ancien et local mais bien fondateur, la genèse de la souveraineté.
- 2. Raccrochez rapidement cette notion aux CM sur la Mondialisation/Démondialisation et sur l'Intelligence économique.
- 3. Expliquez quelle ambivalence est créée par ce concept de souveraineté.

2. Les axes de mise en œuvre de la souveraineté

A partir de cet extrait de l'introduction du rapport de Mario DRAGHI sur *Le futur de la compétitivité européenne* (septembre 2024) vous traiterez les questions qu'il précède...

« [...]

Pourtant, l'Europe a de plus en plus besoin de croissance.

L'UE entre dans la première période de son histoire récente où la croissance ne sera pas soutenue par l'augmentation de la population.

D'ici à 2040, la population active devrait diminuer de près de 2 millions de travailleurs par an. Nous devrons nous appuyer davantage sur la productivité pour stimuler la croissance.

Si l'UE devait maintenir son taux de croissance moyen de la productivité depuis 2015, cela ne suffirait qu'à maintenir le PIB constant jusqu'en 2050.

Alors que l'UE est confrontée à une série de nouveaux besoins d'investissement qui devront être financés par une croissance plus forte.

Pour numériser et décarboniser l'économie et accroître notre capacité de défense, la part des investissements en Europe devra augmenter d'environ 5 points de pourcentage du PIB pour atteindre les niveaux observés pour la dernière fois dans les années 1960 et 1970.

C'est sans précédent : à titre de comparaison, les investissements supplémentaires réalisés dans le cadre du plan Marshall entre 1948 et 1951 représentaient environ 1 à 2 % du PIB par an.

Si l'Europe ne parvient pas à devenir plus productive, nous serons contraints de choisir. Nous ne pourrons pas devenir, à la fois, un leader dans les nouvelles technologies, un phare dans le domaine de l'éducation et un leader dans le domaine de la santé.

Nous ne pourrons pas financer notre modèle social. Nous devrons revoir à la baisse certaines de nos ambitions, voire toutes.

Il s'agit d'un défi existentiel.

Les valeurs fondamentales de l'Europe sont la prospérité, l'équité, la liberté, la paix et la démocratie dans un environnement durable.

L'UE existe pour garantir que les Européens puissent toujours bénéficier de ces droits fondamentaux.

Si l'Europe ne peut plus les offrir à ses citoyens, ou si elle doit les sacrifier les uns contre les autres, elle aura perdu sa raison d'être.

La seule façon de relever ce défi est de croître et de devenir plus productif, tout en préservant nos valeurs d'équité et d'inclusion sociale.

Et le seul moyen de devenir plus productif est que l'Europe change radicalement.

Trois domaines d'action pour relancer la croissance

Le présent rapport identifie trois grands domaines d'action pour relancer la croissance durable.

(NB : le présent extrait ne présente qu'un seul domaine d'action « Réduction du déficit d'innovation », les deux autres étant « Plan de décarbonation et de compétitivité » et « Accroissement de la sécurité de l'Union Européenne et réduction des dépendances »)

Dans chaque domaine, nous ne partons pas de zéro. L'UE dispose encore d'atouts généraux - tels que des systèmes d'éducation et de santé solides et des États providence robustes - et d'atouts spécifiques sur lesquels s'appuyer.

Mais nous ne parvenons pas collectivement à convertir ces atouts en industries productives et compétitives sur la scène mondiale.

Tout d'abord, et c'est le plus important, l'Europe doit profondément recentrer ses efforts collectifs sur le comblement du fossé en matière d'innovation avec les États-Unis et la Chine, en particulier dans le domaine des technologies de pointe.

L'Europe est coincée dans une structure industrielle statique, avec peu de nouvelles entreprises qui se développent pour perturber les industries existantes ou développer de nouveaux moteurs de croissance.

En fait, aucune entreprise européenne dont la capitalisation boursière dépasse 100 milliards d'euros n'a été créée de toutes pièces dans l'UE au cours des cinquante dernières années, alors que les six entreprises américaines dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 000 milliards d'euros ont été créées au cours de cette période.

Ce manque de dynamisme s'impose de lui-même.

Comme les entreprises de l'UE sont spécialisées dans des technologies matures où le potentiel de percée est limité, elles dépensent moins pour la recherche et l'innovation (R&I) - 270 milliards d'euros de moins que leurs homologues américaines en 2021.

Les trois premiers investisseurs dans la R&I en Europe ont été dominés par les entreprises du secteur automobile au cours des vingt dernières années. Il en a été de même aux États-Unis au début des années 2000, avec l'automobile et la pharmacie en tête, mais aujourd'hui, les trois premiers sont tous dans la technologie.

Le problème n'est pas que l'Europe manque d'idées ou d'ambition. Nous avons de nombreux chercheurs et entrepreneurs talentueux qui déposent des brevets.

Mais l'innovation est bloquée à l'étape suivante : nous ne parvenons pas à traduire l'innovation en commercialisation, et les entreprises innovantes qui veulent passer à l'échelle supérieure en Europe ne sont pas en mesure de le faire, entravées à chaque étape par des réglementations incohérentes et restrictives.

En conséquence, de nombreux entrepreneurs européens préfèrent rechercher des financements auprès de sociétés de capital-risque américaines et se développer sur le marché américain.

Entre 2008 et 2021, près de 30 % des « licornes » fondées en Europe - des entreprises dont la valeur a dépassé le milliard de dollars - ont transféré leur siège social à l'étranger, la grande majorité d'entre elles s'installant aux États-Unis.

Alors que le monde est à l'aube d'une révolution de l'IA, l'Europe ne peut pas se permettre de rester bloquée dans les « technologies et industries intermédiaires » du siècle dernier.

Nous devons libérer notre potentiel d'innovation. Cela sera essentiel non seulement pour être à la pointe des nouvelles technologies, mais aussi pour intégrer l'IA dans les activités de l'entreprise, afin qu'elles puissent rester à l'avant-garde.

[...] »

- 4. Décelez quels sont les principaux leviers de renforcement de la souveraineté.
- 5. Imaginez quelles sont les conséquences, dépassant la question de souveraineté, de la phrase soulignée.

3. Une autre conséquence de la souveraineté nationale

Prenez connaissance de cet article (septembre 2014 - Hassan MEDDAH) paru dans le magazine professionnel *L'usine Nouvelle* (www.lusinenouvelle.com) et traitez la question ci-après...

Comment les Mistral russes sont devenus égyptiens

François Hollande et le président égyptien Abdel Fattah al-Sissi sont dans un bateau... C'est ainsi qu'ont démarré les négociations pour la vente des deux Mistral à l'Égypte.

(NB : le Mistral est une gamme de navires de guerre français de type porte-hélicoptères)

C'était le 6 août dernier, le président français et son ministre de la Défense Jean-Yves LE DRIAN étaient alors invités d'honneur aux festivités de l'inauguration du Canal de Suez. Une manière aussi pour les dirigeants des deux pays de se féliciter mutuellement de la vente de 24 Rafale et d'une frégate multi-missions intervenue en février dernier.

(NB : le Rafale est un avion de chasse français)

Le dirigeant hôte en profite alors pour exprimer un vif intérêt pour les deux bâtiments de projection et de commandement (BPC) Mistral que la France a sur les bras depuis son refus de les vendre aux Russes. La demande tombe à pic : la veille, Russes et Français venaient de trouver un accord pour mettre un terme à leur transaction redonnant à la France toute latitude pour revendre les deux navires.

Une fois l'impulsion donnée au plus haut niveau, les négociations d'ordre technique et de prix se sont déroulées en un temps record. Ce mercredi 23 septembre, les deux présidents ont ainsi officialisé l'accord de vente qui devrait être signé dans les prochains jours : l'Égypte prendra possession de ces deux navires en mars prochain pour un montant de l'ordre de 950 millions d'euros.

Il n'aura fallu que sept semaines pour boucler un tel accord. Il faut dire que l'Égypte avait le profil de l'acheteur idéal et toutes les conditions étaient réunies pour aller vite, et même très vite.

Les deux parties ont des intérêts convergents et étaient très pressées d'aboutir.

D'un côté les Égyptiens. Ils rêvent de disposer au plus vite d'une flotte de premier niveau en mer Méditerranée et en Mer Rouge. Pour cela, ils achètent à la France et plus précisément à DCNS des corvettes, des frégates multi-missions et désormais les BPC (NB: acronyme militaire des porte-hélicoptères).

Au total, en 2020, le Caire comptera 7 navires français de premier rang dans sa flotte.

De l'autre côté, la France. Elle veut revendre rapidement les deux Mistral pour récupérer une partie des 950 millions d'euros déboursés pour résilier le contrat avec les Russes.

Les négociateurs français et égyptiens ont aussi appris à se connaître. L'interlocuteur égyptien chargé du round final des négociations n'est autre que le général AL ASSAR qui avait négocié en février dernier l'achat des 24 Rafale et de la frégate.

Les process sont bien rodés. Dès la fin août, DCNS accompagné par d'autres partenaires industriels tricolores et également des représentants de la DGA (Délégation générale de l'armement) se rendent au Caire et à Alexandrie pour présenter en profondeur les capacités des deux navires.

Centre de commandement, bâtiment de projection, porte hélicoptères, navire-hôpital, le BPC est tout ça à la fois. A son tour, le n° 2 de la marine égyptienne débarque le 8 septembre à Saint-Nazaire pour juger sur pièce ses futurs bateaux.

D'autres éléments vont encore accélérer la négociation.

Le premier est technique : la forte compatibilité entre les équipements militaires russes et égyptiens. Les Égyptiens sont en effet de bons clients des industriels d'armement russes. Récupérer un navire répondant à leurs standards leur convient donc parfaitement. Les modifications à apporter seront donc minimes.

Le Caire est même en train d'acquérir des hélicoptères russes, les Kamov 52...les mêmes que la marine russe comptait installer sur les BPC français ! Par ailleurs, leurs installations électriques en environnement militaire répondent aux mêmes standards. Soit une économie non négligeable.

La remise de l'installation électrique des navires aux normes françaises aurait coûté de l'ordre d'une centaine de millions d'euros.

Le deuxième élément est financier. L'Égypte n'a pas demandé de facilités de paiement à la France. Bénéficiant de financements de ses richissimes voisins du Golfe (Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, Koweït...) le Caire devrait payer cash au moment de la livraison en mars prochain.

Grâce à cette vente éclair, la France s'est sortie du piège des BPC.

Si elle s'était prolongée, la coûteuse immobilisation à quai des navires, sans repreneur, aurait sans nul doute suscité les critiques quant au choix assumé et revendiqué du président de la République de casser le contrat de vente avec la Russie. Au contraire, François Hollande s'est réjoui que sa décision ne coûtera rien à l'État. Pour la France, une opération finalement presque blanche.

6. De quel(s) « jeu(x) » la France apparaît-elle maîtresse dans la situation décrite (nonobstant les aspects financiers) ?

4. Quid de la stratégie de relocaliser (en France)?

Disposer des outils de production sur le territoire national et recréer des emplois semble une bonne stratégie pour renforcer sa souveraineté et le développement économique qu'elle inclut. Qu'en est-il ?

« [...]

Si les stratégies d'industrialisation ont un objectif prioritaire de souveraineté, on en attend aussi un effet bénéfique sur l'emploi. Il y aura sans doute des emplois plus qualifiés mais se posera avec une grande acuité la question des personnes non qualifiées et de la place qu'elles peuvent avoir sur le marché du travail. Cette évolution favorable de la qualité des emplois suppose que l'on puisse disposer d'une main d'œuvre adaptée aux besoins. L'attrait des métiers de la finance a détourné nombre d'ingénieurs de l'industrie qui en pâtit fortement.

Il y a donc un problème d'adaptation, de formation aux nouveaux métiers de l'industrie et aux spécificités sectorielles dont on ne sait pas encore comment il pourra être réglé.

Troisièmement, la notion de souveraineté inclut le choix d'une indépendance vis-à-vis des investissements étrangers dans les secteurs sensibles. Il ne suffit pas qu'une entreprise soit localisée en France que pour que la souveraineté industrielle soit garantie. L'État doit s'engager comme régulateur face aux risques de prédation de la part des investisseurs étrangers.

On a assisté à une certaine financiarisation de l'industrie, à un manque d'investissement dans l'appareil productif et au développement des rachats par des fonds de pension, par nature très mobiles. Tout cela a facilité les rachats stratégiques de la part d'entreprises étrangères.

Depuis quelques années, les gouvernements successifs ont renforcé les contrôles et manifesté leur souhait de protéger les intérêts nationaux mais dans les faits, les rachats étrangers d'entreprises de haute technologie dans des secteurs clés se poursuivent. Pourtant, la France dispose de l'un des mécanismes de blocage les plus efficaces de l'Union européenne et de nombreux outils juridiques.

La compétence de blocage reste au niveau national et elle devrait sans doute être européenne pour être plus efficace. Cela suppose le développement d'une capacité d'expertise et de contrôle face à des opérations quelquefois difficiles à identifier, et bien sûr une volonté politique.

Quatrièmement, cette indépendance s'envisage parfois comme le fait d'avoir toutes les entreprises produisant sur le territoire national. Les débats récents sur la réindustrialisation ont souvent concerné les relocalisations et l'idée que les entreprises françaises produisant à l'étranger pourraient à nouveau produire sur le territoire français. La caractéristique déjà soulignée du poids des grandes firmes dans l'industrie française explique sans doute en partie l'importance des délocalisations. En choisissant la course aux prix les plus bas plutôt que la montée en gamme et la production de produits plus sophistiqués comme le suggère l'avantage comparatif de la France, certaines entreprises ont ainsi accéléré les baisses d'emploi dans l'industrie.

Cependant, les délocalisations recouvrent des situations très diverses et donc des possibilités de relocalisation qui le sont tout autant.

S'il est possible de robotiser une production, elle peut revenir sur le territoire national ; cela a d'autant plus de chances de se produire que la hausse des salaires dans de nombreux pays émergents, et celle des coûts de transport, rendent certaines délocalisations beaucoup moins attractives. Mais cela s'accompagnera d'une modification du modèle économique avec par exemple une tendance à associer fabrication de produits et service.

L'automatisation sera plus forte et les emplois moins nombreux que ceux existant initialement. De plus, lorsque l'objectif est la conquête d'un marché, c'est la proximité avec l'acheteur qui explique la délocalisation et le choix d'investir à l'étranger plutôt que d'exporter. Ce choix est très peu réversible.

La relocalisation sur le territoire français sera donc possible dans certains cas mais n'est pas synonyme de réindustrialisation, et restera sans doute limitée.

[...] »

(source : Cercle des Économistes)

7. En quoi ce qui paraît efficace « sur le papier », pour la protection des entreprises et le développement de l'emploi, se heurte-t-il à des réalités rendant leur contribution à la souveraineté nationale moins évidente qu'imaginé ?